

Le rite funéraire islamique (Part 1)

19-10-2008

Dernière mise à jour : 24-05-2009

L'

Islam apporte la promesse d'un nouveau monde. À la fin d'une vie de soumission totale et inconditionnelle à la volonté du Créateur, le fidèle accède au paradis. Le sort du croyant, le sort de son âme, dépend de la vie terrestre qu'il a menée. La mort peut donc se comparer à une naissance, à un passage dans un autre monde, un monde qui couronnera et donnera pleine justification à la vie ici-bas.

La vie sur terre est une épreuve; elle est éphémère et elle est une illusion; elle ne peut servir à l'homme que par la qualité de vie qu'il mènera. Et la vie future est une certitude. De même, la résurrection des âmes est une certitude.

Les rites funéraires varient très peu d'un groupe musulman à l'autre selon les coutumes et les traditions. Ces différences tiennent à des détails ou à des variantes qui ne changent rien à la conception fondamentale de la mort et de la vie future dans l'islam.

L'islam interdit de manière formelle la momification, l'incinération, l'exposition des cadavres aux oiseaux (un rite zoroastrien) et l'abandon des cadavres ou leur inhumation sans rituel car cela équivaut à la destruction d'une création de Dieu [Coran 30:30]. La sainteté du corps humain n'est pas diminuée par le départ de l'âme [Coran 17:70]. Ainsi, il est formellement interdit de porter atteinte à la dépouille mortelle, soit par une dissection, par un prélèvement et même une transplantation.

Le Prophète a dit : Le péché de casser les os d'un homme qui est mort équivaut au péché de casser les os d'un homme qui est vivant 1.

Le respect de la dépouille mortelle est un devoir islamique [Coran 30:30]. Le Prophète a dit :

N'insultez jamais les morts car ils sont là où leurs âmes devaient les amener 2.

De même, le suicide est considéré comme une transgression à la Loi Divine. L'accompagnement :

Islam incite et oblige le musulman à rendre visite au malade, il est bon de lui souhaiter la guérison, de l'inciter à la résignation, de le reconforter sans prolonger sa visite.

Arrivant à l'agonie, le musulman doit avoir bon espoir en son seigneur qu'il lui accorde sa miséricorde, lui épargne la souffrance, rachète ses péchés et l'excuse. Dieu est largement indulgent, Sa grâce infinie s'étend à toute chose.

L'agonisant doit être tourné en direction de La Mecque. Si cette position lui afflige des douleurs, il est mieux de laisser le malade choisir sa position. À son chevet, on lit la sourate coranique Ya Sin [Coran 36]. L'imam ou l'officiant (l'aumônier) répète près du malade (ou près du défunt, selon le cas) la profession de foi, la Shahada, comme s'il la lui dictait. Puisque le défunt sera devant Dieu au moment de la résurrection tel qu'il était au moment de sa mort. Dès son décès, on ferme les yeux du défunt, on lui ferme la bouche et lie sa mâchoire inférieure à sa tête pour l'empêcher de se détendre. On met ensuite un objet convenable sur le ventre du défunt pour l'empêcher d'enfler. On le couvre d'un drap, on ne doit dire à cette occasion que des bonnes paroles.

En Islam il est recommandé de restreindre les pleurs et les cris de douleur à la suite de la perte d'un être cher : la résignation est beaucoup plus méritoire. Après la mort

On fait part du décès aux proches parents, aux amis et aux gens vertueux pour assister aux obsèques. Le deuil

- En islam, on ne doit pas mener le deuil pour un mort plus de trois jours sauf la femme pour son mari (04 mois et 10 jours).
- En islam il n'y a pas de vêtements ou de couleurs spécifiques pour le deuil.
- La première chose à faire est d'acquitter les dettes du défunt ; en a.
- L'endurance doit se manifester au premier choc.

Lire la suite